



## Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 07 décembre 2021

Présidence	:	BÜNZLI Luc-Olivier
Ouverture de la séance	:	20h00
Appel nominal	:	24 membres présents – Quorum atteint
Excusés	:	4
Absents	:	2
Votations	:	À main levée
Clôture de la séance	:	22h11
Documents transmis avec la convocation	:	PV de la séance du 05 octobre 2021 ; Préavis du Bureau sur les indemnités ; Préavis 10/2021 ; Préavis 11/2021 ; Liste des coordonnées des Conseiller·ère·s ; Explicatif du fonctionnement du Conseil communal

### ORDRE DU JOUR

- 1) Accueil - présences
- 2) Adoption de l'ordre du jour et du PV
- 3) Informations du bureau du Conseil et courrier
- 3bis) Nomination d'un-e nouveau-elle délégué-e et d'un-e délégué-e suppléant-e au Service intercommunal des eaux (SIEMV)
- 4) Informations de la Municipalité
  - A propos de la maison Lorini
  - A propos des différents dicastères
- 5) **Préavis du Bureau** : Fixation des indemnités du Conseil communal
- 6) Utilisation des jetons de présence
- 7) **Préavis 10/2021** : Budget de fonctionnement pour l'année 2022
- 8) **Préavis 11/2021** : Fixation des plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnement pour la législature 2021-2026
- 9) Divers et propositions individuelles

\* \* \* \* \*

#### 1) ACCUEIL - PRESENCES

Le président Luc-Olivier Bünzli souhaite la bienvenue à toutes et à tous pour cette séance du Conseil communal du 7 décembre 2021.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer et le président déclare la séance ouverte.

#### 2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PV

Le président propose d'ajouter un point 3bis « Nomination d'un-e nouveau-elle délégué-e et d'un-e délégué-e suppléant-e au Service intercommunal des eaux (SIEMV) ». L'ordre du jour est accepté avec cette modification.

Le Conseil doit approuver le PV du 5 octobre 2021. Quelques coquilles ont été signalées et corrigées. La composition des commissions qui ont présenté un rapport est ajoutée. Le PV est accepté avec les corrections susmentionnées.

### **3) INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL ET COURRIER**

À la suite de quelques constats des conseillères et conseillers et du bureau lui-même, il semble que la communication ayant trait au Conseil et à son organisation n'est pas assez rapide. Des procédures qui auront pour but de fluidifier la communication concernant le Conseil entre la Municipalité, l'administration communale, le bureau, les membres du Conseil et la population sont en cours d'élaboration. Il s'agit d'une démarche assez conséquente au terme de laquelle le bureau proposera des solutions au Conseil. Il s'agit aussi de réfléchir à un éventuel envoi par courriel au lieu du traditionnel envoi postal des dossiers.

La date des séances du Conseil sera dorénavant annoncée aux membres dès sa fixation, sans délai et par courriel ou si possible déjà en séance.

Un habitant a fait remarquer au bureau que l'affichage au pilier public et l'envoi du tout-ménage annonçant les décisions du Conseil n'étaient pas très utiles. Il s'agit d'un résumé trop succinct des séances pour permettre aux lectrices et aux lecteurs d'en comprendre la teneur. Puisque les préavis sont systématiquement publiés en ligne, le bureau propose qu'un renvoi au site internet de la Commune soit dorénavant ajouté au tout-ménage. Cette solution semble adéquate, elle est adoptée par le Conseil.

### **3bis) NOMINATION D'UN-E NOUVEAU-ELLE DELEGUE-E ET D'UN-E DELEGUE-E SUPPLEANT-E AU SERVICE INTERCOMMUNAL DES EAUX (SIEMV)**

Pour une question d'organisation du SIEMV, la Commune du Vucherens a dorénavant le droit d'y envoyer trois délégué-e-s. Il s'agit de décider qui rejoindra les deux délégués en place Pierre Béda et Stéphane Dutoit. Le suppléant actuel est Éric Cherpillod. Le bureau propose que ce dernier soit promu troisième membre. Stéphane Guyaz est volontaire pour le poste de suppléant. Cette nouvelle configuration est acceptée à l'unanimité.

### **4) INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE**

#### **• A propos de la maison Lorini**

Le syndic Etienne Cherpillod prend la parole pour la Municipalité. Le 29 novembre 2021, cette dernière a décidé de stopper le projet Maison Lorini. Elle s'est rendu compte, après réception de l'étude de projet, que les travaux envisagés étaient beaucoup trop élevés.

Il était prévu d'installer une boulangerie tea-room, un nouveau local de voirie ainsi qu'un chauffage à plaquettes qui aurait remplacé le chauffage vétuste de la salle communale et des Trois Suisses. Le syndic précise que la décision n'a pas été facile à prendre et il aurait préféré que ce soit le Conseil qui se prononce à ce sujet. L'arrêt du projet le déçoit, il avait dépensé beaucoup d'énergie à le développer.

Le boulanger avec lequel la Commune était en pourparlers pour l'exploitation du local commercial a été informé de la situation.

Un power point sur l'évolution du projet depuis sa mise en route est présenté par le municipal Jean-François Perroud :

- En octobre 2020 : achat de la maison au prix de CHF 900'000.00
- En novembre 2021 : Remise des plans et devis réalisés dans le cadre du crédit d'étude

- Devis 1 : transformation, installation d'un chauffage à distance (plaquettes) et raccordement des Trois Suisses au chauffage central : CHF 3'150'000.00
- Devis 2 (complément) : transformation avec un chauffage à pellets : CHF 2'700'000.00
- Différences entre les projets 2.7 mio et 3.15 mio :
  - Chauffage, maçonnerie, sanitaire et installations électriques (CHF 370'000)
  - Honoraires ingénieurs (CHF 70'000)
  - Aménagements extérieurs (CHF 10'000)
- Conséquences financières de cet investissement :
  - Rendement négatif
  - Hausse significative des impôts à prévoir
  - Risque important d'endettement de la Commune
  - Péjoration des éventuels investissements nécessaires au fonctionnement de la Commune
  - Report des dettes sur les législatures et générations suivantes
- Projet en l'état jugé trop lourd pour les finances communales ; trop d'incertitudes persistent
  - Pérennité de la boulangerie
  - Hausse des coûts de la construction (conjoncture)

La discussion à ce sujet sera ouverte aux conseillères et conseillers en fin de séance, au point 9 « Divers et propositions individuelles ».

- **A propos des différents dicastères**

Le syndic Etienne Cherpillod :

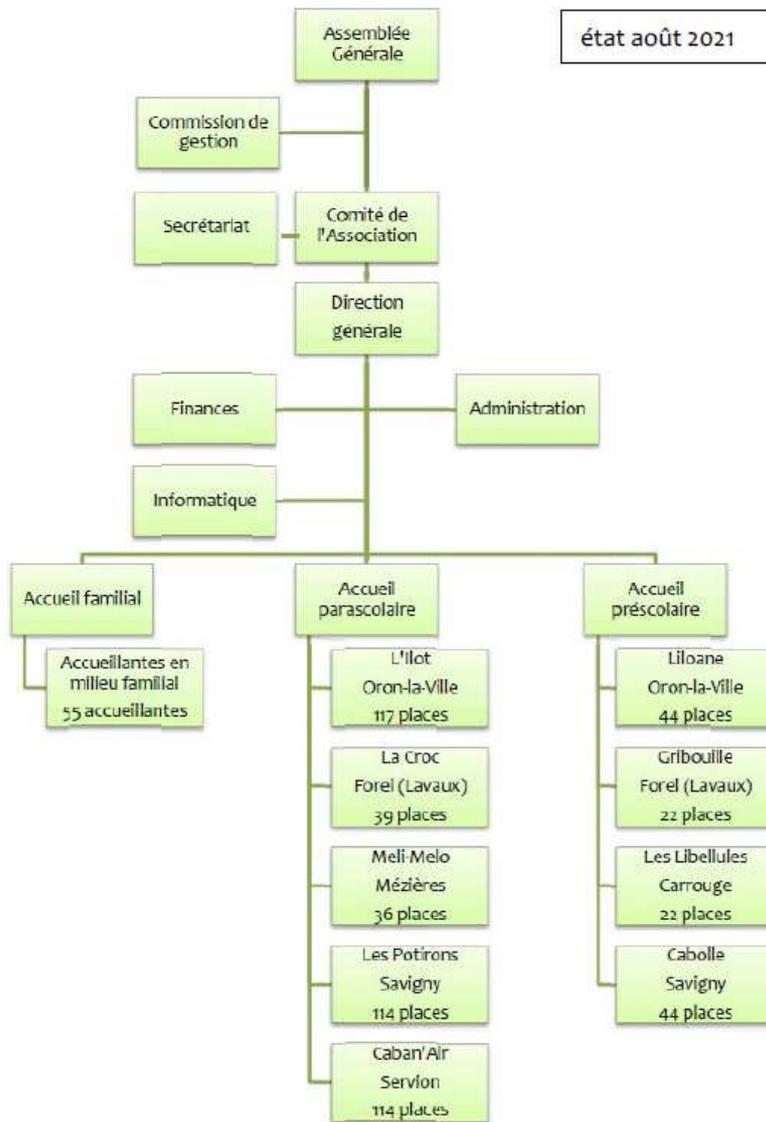
Concernant l'Accueil Petite Enfance Région Oron (APERRO) : Dans le canton de Vaud, la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE 211.22) oblige les communes à organiser l'accueil parascolaire primaire et son financement. C'est un service important pour les parents qui doivent ou veulent poursuivre leur activité professionnelle.

Le Canton est divisé en 32 réseaux d'accueil. Notre commune fait partie de APERRO, une association intercommunale organisant l'accueil des enfants pour la région d'Oron. Le but est d'offrir des places d'accueil suffisantes pour les enfants et d'en organiser le financement. La coordination intercommunale permet de meilleurs résultats à cet égard.

Dans notre commune, un montant de CHF 185.- par habitant est injecté dans l'APERRO. Cette somme a déjà augmenté par le passé et augmentera encore, car il s'agit de créer des places d'accueil de jour pour les enfants. Dans ce cadre, 108 places d'accueil se construisent à Carrouge.

Le syndic présente l'APERRO à l'aide d'un Powerpoint. L'art. 63 Cst. VD délègue aux communes l'organisation de l'accueil para- et pré-scolaire. En 2018 entre en vigueur l'art. 63a Cst. VD qui prévoit qu'un accueil des enfants du matin jusqu'au soir soit mis en place par les communes pour les familles qui en auraient besoin. Un délai pour la mise en place de solutions était accordé jusqu'en décembre 2021. L'APERRO est déjà reconnue par le Canton depuis 2009. Un contrôle de l'organisation et des ajustements sont effectués régulièrement.

Le tableau suivant présente le nombre de places d'accueil dans le réseau APERRO et son organisation. Sont aussi présentés divers chiffres qui justifient les coûts élevés liés à l'accueil de la petite enfance.



Subventions reçues (2020)

**2.411**  
millions de subventions ordinaires  
du canton

**2.986**  
millions de contribution des  
communes

**10**  
mille francs d'aide au démarrage  
du canton

**0**  
francs d'aide au démarrage de la  
Confédération

Ressources Humaines (2020)

**272**  
collaborateurs en 2020

**9.02**  
millions de charge salariale globale

**21**  
apprentis en formation

**6**  
personnes en formation tertiaire

Administration (2020)

**11'342**  
factures émises

**3'024**  
salaires calculés

**4.3**  
EPT administratifs (y.c. 1 apprentie)

**1.6**  
EPT de direction

Concernant l'organisation du bureau de l'administration communale : Le pourcentage de travail de la secrétaire Noémie Steiger passe officiellement de 50% à 60%. Cette augmentation correspond à l'augmentation de la charge de travail qui lui est confiée.

Concernant les travaux du collège Gustave Roud à Carrouge : Hormis un problème de chauffage qui devrait être réglé pour la rentrée prochaine, les travaux semblent se dérouler à merveille.

Concernant deux bus Helvetia parkés sur la place de la salle communale : Ce dépôt a été autorisé par la Municipalité contre paiement d'un loyer mensuel.

#### La municipale Valérie Hirt :

Concernant les transports publics : Dès le 12 décembre, des changements d'horaire et de lignes de bus sont à noter. Trois lignes de cars postaux seront fonctionnelles (362 ; 365 et 366) et la ligne TL 62 disparaîtra. Un tout-ménage contenant les horaires de bus à Vucherens est envoyé à tous les foyers.

En plus, les bus-pyjama circuleront dorénavant dans les deux sens et plus uniquement de Lausanne en direction de Moudon. L'arrivée des bus-pyjama à Moudon correspondra au départ des premiers trains du matin, ce qui permettra notamment de rejoindre Genève-Aéroport aux aurores.

#### Le municipal Jean-François Perroud :

Concernant la déchetterie : Deux nouveaux surveillants ont été engagés. Il s'agit de René Mivelaz et de Mathieu Silveira. Jean-François Perroud demande aux habitants de leur faire bon accueil. Leur travail permettra aux employés communaux de surveiller la déchetterie le samedi matin seulement une fois par mois.

#### Le municipal Urbain Cherpillod :

Concernant le préavis municipal 08/2021 demande de crédit de CHF 35'000.00 pour la mise sous terre d'un tronçon de ligne d'éclairage public et le remplacement de 7 mâts le long de la RC636 suite à deux accidents : Lors de la dernière séance, le Conseil s'était demandé si un complément de budget de CHF 30'000.- suffirait à inclure le remplacement de quatre lampadaires supplémentaires par rapport au projet visé au départ par le préavis. La Municipalité s'est renseignée à ce sujet. Il semble que ce soit le cas puisque les assurances automobiles des deux accidentés se sont montrées généreuses pour la réparation des dommages. Le prix total des travaux pour l'entier du tronçon (11 mats) est estimé à CHF 79'430.20, les assureurs ont versé CHF 21'572.45 ce qui signifie que la Commune devra encore payer CHF 57'857.75. Cette somme entre dans le budget de CHF 65'000.- accordé par le Conseil pour ce projet.

La Municipalité désire que ces travaux soient effectués avant l'hiver, mais les températures ont déjà trop chuté pour pouvoir lancer des travaux. Il faudra donc attendre le printemps 2022.

Concernant l'eau sous pression : On déplore deux ruptures de conduites cet automne. Dans la nuit du 17 octobre, des habitants ont averti les employés communaux que l'eau courante était coupée. La première fuite a vite été découverte le long du Chemin des Laviaux. Malheureusement le réservoir était déjà complètement vide. La rapidité d'action a toutefois permis de rétablir le réseau villageois dès 7h du matin, sauf pour les trois maisons desservies par la conduite endommagée. Celles-ci ont dû attendre quelques heures de plus pour retrouver l'accès à l'eau courante. Le 1<sup>er</sup> novembre, une deuxième rupture a été découverte à quelques mètres de la première. Il semble que les fouilles ayant permis les premières réparations ont endommagé la conduite à un autre endroit. L'incident a été résolu dès le lendemain. Ces deux ruptures ont probablement été dues à la composition des conduites - de l'éternit - particulièrement friable.

#### La municipale Frédérique Plasschaert Marengo :

Concernant l'intégration : Le canton de Vaud dénombre 181 nationalités différentes et 33% d'étrangers. En moyenne, 20'000 nouveaux arrivants suisses ou étrangers sont accueillis dans le Canton chaque année. Plusieurs moyens sont mis en œuvre pour intégrer toutes ces nouvelles personnes : une brochure de bienvenue éditée en plusieurs langues, un flyer de présentation du portail [www.vaud-bienvenue.ch](http://www.vaud-bienvenue.ch) et des cours de français ou d'autres matières facilitant l'intégration. Le bureau du contrôle des habitants informe et met en œuvre ces moyens. Il faut encourager les personnes en cours d'intégration ou rencontrant des difficultés avec les démarches administratives à s'adresser au bureau du contrôle des habitants pour bénéficier de ces moyens.

## **5) PREAVIS DU BUREAU : FIXATION DES INDEMNITES DU CONSEIL COMMUNAL**

Composition de la commission de gestion : Catherine Winkler, Gislain Grosjean, Sergio Silveira

Présentation par le bureau du Conseil : Le préavis concerne les coûts liés au Conseil et à son fonctionnement. Les montants proposés par le bureau sont identiques à ceux de la législature précédente.

Rapport de la commission : Le rapporteur lit le rapport et fait part de la volonté de la commission d'ouvrir une discussion sur les indemnités des membres des commissions. Les conseillères et conseillers de Vucherens reçoivent une indemnité de CHF 35.- pour chaque séance de commission auxquelles ils participent. Dans les communes voisines, ces montants sont plus élevés. A titre d'exemple, la Commune de Vulliens prévoit CHF 70.- par séance ; la Commune de Montpreveyres CHF 50.- par séance ; la Commune de Hermenches CHF 35.-/h. La commission se demande si une augmentation des indemnités permettrait de motiver les conseillères et conseillers à plus s'investir dans les commissions.

Discussions des membres du Conseil et clarification du bureau :

Remarques et discussions des conseillères et conseillers Catherine Winkler, Carine Guineheux, Sergio Silveira, Sébastien Cherpillod, Steve Tavolini, Michel Anex, Pierre Béda, Gislain Grosjean, Monique Corthay, et clarification du président Luc-Olivier Bünzli :

- Certaines commissions demandent beaucoup d'heures de travail. Il est proposé d'offrir soit une indemnité à l'heure au prix des heures de commune (CHF 30.-) soit une indemnité unique plus importante par séance (CHF 70.-).
- Il est difficile de chiffrer exactement le temps nécessaire pour le travail des commissions. Cela dépend beaucoup des sujets à traiter. En règle générale, il faut compter un temps de préparation ainsi qu'une séance d'environ 2h avec la Municipalité et du temps pour rédiger le rapport. Parfois il faut encore prévoir d'autres types de travaux, par exemple établir des tableaux de contrôle financier pour la commission de gestion.
- Si une rémunération à l'heure est envisagée, il s'agira de mettre un plafond pour éviter les abus.
- Si une rémunération par séance est envisagée, il faut se rappeler que les commissions ont le droit de séparer le travail en plusieurs séances. Ce mécanisme permet d'éviter des séances « à rallonge » qui finissent par manquer de productivité. La Commune de Vulliens qui distribue des indemnités par séance prévoit que chaque préavis nécessite une séance avec la Municipalité et une séance de rédaction.
- Certains membres sont d'avis que des indemnités plus élevées permettraient de motiver les conseillères et conseillers à s'investir dans les commissions.
- Il s'agit aussi de se rappeler que les conseillères et conseillers se sont engagés pour servir la communauté de manière bénévole. Le montant qui leur est versé dans ce cadre est une indemnité, non un salaire.
- Il est rappelé que les conseillères et conseillers sont présumés honnêtes et non-intéressés. Il faudrait donc partir du principe qu'elles et ils ne vont pas gonfler leurs

heures de travail dans un but pécunier. Dans ce cadre, il est précisé que les commissions travaillent en équipe. Cela signifie qu'il y a un contrôle des membres entre eux, limitant les risques d'abus.

- Il faut noter que dans une phase de préparation aux séances, les conseillers passent du temps à bien se renseigner sur les sujets donnés pour que les séances soient constructives.
- Il est rappelé que la commission de gestion n'a fait qu'une proposition. Le préavis pourrait aussi être accepté sans amendement. Ce qui reviendrait à ne pas changer le système.
- La commission de gestion en particulier a une immense charge de travail. A titre d'exemple, pour la présente séance, ils devaient rendre trois rapports.
- Il paraît utile de rendre le travail en commission plus attrayant, car on remarque que certaines conseillères et certains conseillers ne se portent pas volontaires pour ces tâches.
- Des indemnités majorées permettraient de montrer la reconnaissance pour les travaux rendus par les commissions.
- La dernière augmentation des indemnités date de 2016, elles avaient alors augmenté de CHF 20.- à CHF 35.-.
- S'il est décidé d'une indemnité de CHF 70.- par séance, les coûts liés doubleront par rapport à la précédente législature. S'il est décidé d'une indemnité de CHF 30.-/heure, il est plus difficile d'estimer les coûts mais ceux-ci seront sûrement encore plus élevés.
- Il est proposé que les indemnités soient différentes d'une commission à l'autre puisque certaines requièrent plus de travail que d'autres, mais l'idée est vite rejetée. Ce système serait trop compliqué.

#### Décisions :

Le principe d'un amendement en majoration des indemnités pour le travail des commissions est accepté avec 11 oui, 9 non et 3 abstentions.

Les membres du Conseil sont appelés à choisir entre :

- Un amendement du préavis en paiement de CHF 30.-/h pour le travail effectué en commission.
- Un amendement du préavis en paiement de CHF 70.- par séance de commission.

La deuxième proposition (indemnité de CHF 70.- par séance de commission) est acceptée avec 11 oui. Aucune voix n'est accordée à la première proposition (indemnité de CHF 30.-/h) et il y a 12 abstentions.

## **6) UTILISATION DES JETONS DE PRESENCE**

La Commune de Vucherens tient un compte de jetons de présence, CHF 10.- par membre présent-e-s y sont versés à chaque séance du Conseil.

Avec cette argent, le Conseil avait l'habitude d'organiser une course d'école à laquelle les membres du Conseil en place lors de la dernière séance étaient convié-e-s. Pour la dernière législature, le COVID-19 avait empêché la tenue de cette sortie, raison pour laquelle l'argent avait été redistribué sous forme de bons cadeaux. Pour la présente législature, il est possible de reprendre le système des courses d'école ou alors de distribuer à chacune et chacun le montant qui correspond à ses présences à la fin de chaque année.

Remarques des conseillers Pierre Béda et Sébastien Cherpillod :

- Jusqu'à présent, les conseillères et conseillers en place lors de la dernière séance uniquement étaient convié-e-s à la sortie. Cela signifie que des membres ayant quitté

le Conseil après quatre ans, juste avant la fin de la législature n'étaient pas convié-e-s alors que les membres qui les ont remplacé-e-s pouvaient profiter de la sortie en ayant participé aux séances du Conseil que de rares fois. A la fin de la présente législature, il s'agira de n'oublier personne.

#### Décisions :

- La proposition de faire un pot commun en vue d'une course d'école est acceptée à l'unanimité.
- La proposition d'inviter tous les membres ayant siégé au Conseil pendant la présente législature est acceptée avec 20 oui et 3 abstentions.

### **7) PREAVIS 10/2021 : BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2022**

Composition de la commission de gestion : Grosjean Gislain, Winkler Catherine, Sergio Silveira.

Présentation par la Municipalité : Le préavis est estimé complet et ne nécessite pas de commentaires.

Rapport de la commission : Le rapporteur lit le rapport et fait remarquer une augmentation des charges de 23% par rapport au dernier exercice. Il précise aussi que l'affiliation LPP des membres de la Municipalité ainsi que le changement de caisse LPP des employés communaux représentent une augmentation des charges de 224%.

La commission recommande d'adopter le préavis tel que présenté.

#### Discussions des membres du Conseil et clarification de la Municipalité :

Remarques, discussions et interventions du conseiller Pierre Béda, de la municipale Valérie Hirt, des municipaux Jean-François Perroud et Urbain Cherpillod et de la boursière Céline Gentil Martinez :

- Pour les comptes d'exploitation :
  - o Malgré un taux d'intérêt peu intéressant offert pour les comptes Poste, la Municipalité n'envisage pas de changer d'établissement. Pour le même type de prestations, la concurrence offre des intérêts similaires. Certains établissements ont même refusé d'ouvrir des comptes pour la Commune. Il semble que les banques ne soient pas intéressées à héberger des comptes sans pouvoir en investir l'argent.
  - o Malgré une augmentation des charges, la Municipalité n'envisage pas d'augmenter les loyers du collège. Le taux hypothécaire de référence suisse ne fait que de baisser, en conséquence, les locataires auraient le droit de demander une baisse de loyer. La Municipalité ne souhaite donc pas engager une discussion à ce sujet avec les locataires.
  - o Dans les comptes d'entretien, il est inscrit « aménagement d'une place de parc au collège ». On se demande s'il s'agit vraiment de l'entretien et non de la construction. Il s'agissait en réalité de poser un revêtement plus que de créer une place. L'inscription de cette charge dans le compte d'entretien était plus commode pour la présentation des comptes. Le Conseil n'y voit pas une nécessité de corriger.
- Pour les comptes par nature : Rien à signaler
- Pour les comptes par direction : Rien à signaler

Décision : Le Conseil accepte le préavis 10/2021 à l'unanimité

## **8) PREAVIS 11/2021 : FIXATION DES PLAFONDS EN MATIERE D'ENDETTEMENT ET DE RISQUES POUR CAUTIONNEMENT POUR LA LEGISLATURE 2021-2026**

Composition de la commission de gestion : Catherine Winkler, Sergio Silveira et Gislain Grosjean

Présentation par la Municipalité : La municipale Valérie Hirt distribue et projette le plan d'investissement. Elle précise qu'il s'agit d'une liste des projets que la Municipalité souhaite réaliser. Il est possible que certains ne soient pas possible. Dans tous les cas, chaque investissement fera l'objet d'un préavis soumis au Conseil communal.

Le plafond d'endettement est un système similaire à une cédule hypothécaire. C'est-à-dire que ça représente une somme maximum à emprunter. La Municipalité n'envisage pas d'emprunter la totalité inscrite sur le préavis, il s'agit simplement d'un plafond qui ne serait atteint qu'en cas de coup dur.

Si, au cours de la législation, la Municipalité souhaite élever ce plafond, elle devra en demander l'autorisation au Conseil d'Etat par une procédure longue et compliquée. Pour cette raison, la Municipalité préfère fixer un plafond élevé dès le début.

Rapport de la commission : Le rapporteur lit le rapport et recommande d'accepter le préavis tel que proposé par la Municipalité.

Discussions des membres du Conseil et clarification de la Municipalité :

Remarques, discussions et interventions des conseillères Véronique Schrago et Carine Guineheux et de la municipale Valérie Hirt.

- Dans le préavis, la Municipalité annonce vouloir trouver de nouvelles sources de revenus. Elle pensait que le projet Maison Lorini constituerait une source de revenus, notamment grâce aux loyers qu'elle aurait engendrés. Malheureusement, le projet est à l'arrêt, ce qui signifie qu'il faudra trouver de nouvelles idées.
- Il sera nécessaire que la Municipalité prépare de nouveaux projets qui seront soumis à l'approbation du Conseil. Ceux-ci s'inscrivent de toute façon dans le cadre du budget prévu.

Décision : Le préavis 11/2021 est accepté avec 17 oui et 6 abstentions

## **9) DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

Pour le projet Maison Lorini, remarques, discussions et interventions des conseillers Michel Anex, Sébastien Cherpillod, Luc-Olivier Bünzli et Lary Perroud et du Syndic Etienne Cherpillod :

- Au départ, la Municipalité avait prévu que la Maison Lorini comporte des appartements. C'est probablement l'ajout au projet de l'aménagement d'une boulangerie et d'un chauffage qui a fait exploser le budget, menant à l'arrêt du projet. Il aurait fallu présenter des chiffres pour un projet d'aménagement d'appartements uniquement. Probablement que le projet n'aurait alors pas dû être arrêté. Il semble que certains villageois sont mécontents.
- La Municipalité a investi beaucoup de temps et d'énergie pour ce projet. Il fallait de toute façon y installer un nouvel entrepôt de voirie. Suite à la demande du boulanger de Carrouge qui cherche désespérément un nouveau local de 280 à 300m<sup>2</sup>, l'aménagement d'une boulangerie a été envisagé. La Municipalité s'est rendu compte en étudiant le projet que l'aménagement de la boulangerie rendait impossible la construction d'appartements, car la place restante était trop limitée et que les nuisances sonores émises par une boulangerie n'étaient pas compatibles avec l'installation de logements sous le même toit. Par la suite, la Municipalité s'est aperçue que le chauffage de la salle communale et des Trois Suisses nécessitait d'être

remplacé. Elle a alors pensé à le remplacer par un chauffage à plaquettes, installé dans la Maison Lorini et relié au bâtiment Trois Suisses par une conduite sous la route. Dernièrement, la Municipalité a reçu des devis étonnamment hauts pour ces travaux et s'est rendu compte que le loyer de la boulangerie ne suffirait pas à amortir les coûts. En conséquence, elle a décidé de suspendre le projet.

- En tous cas, il devient pressant de trouver un nouveau dépôt pour la voirie, car le bâtiment utilisé actuellement complique considérablement le travail des employés communaux et ne permet pas un entrepôt idéal des véhicules.
- Concernant le chauffage des Trois Suisses et de la salle communale, la solution du chauffage à plaquettes est toujours envisagée par la Municipalité pour des raisons écologiques et économiques.
- La Municipalité devra trouver de nouvelles idées pour rénover la Maison Lorini qui fait partie du patrimoine de la Commune. Elles seront présentées au Conseil.
- Michel Anex propose de constituer une commission temporaire qui aiderait la Municipalité à établir un nouveau projet Maison Lorini. Il faudrait toutefois faire attention à ne pas empiéter sur le travail de la Municipalité. Le Conseil est l'organe législatif de la Commune, c'est à la Municipalité de mener à bien ce type de projets. Le travail d'une commission du Conseil est avant tout de rendre compte au Conseil des travaux de la Municipalité.
- Etienne Cherpillod, à titre personnel, accepte volontiers de l'aide d'une commission du Conseil pour autant que celle-ci s'engage à aider la Municipalité et à ne pas s'opposer systématiquement à toute proposition de celle-ci. Il est toutefois précisé que ce n'est pas à la Municipalité de décider ou non de la création d'une commission.

Décision : La constitution d'une commission Maison Lorini est acceptée avec 16 oui et 6 non. Les membres suivants se proposent pour composer la commission Michel Anex, Catherine Winkler et Steve Tavolini. Cette composition est acceptée avec 17 oui, 1 non et 5 abstentions.

Autres remarques et propositions des conseillères et conseillers Caroline Desarzens, Pierre Béda, Lary Perroud, Luc-Olivier Bünzli et Monique Corthay et précisions de la municipale et des municipaux Etienne Cherpillod, Valérie Hirt et Jean-François Perroud :

- Il faudrait envisager d'installer un abri de bus à l'arrêt de la chapelle. Beaucoup d'enfants doivent y attendre le bus sans même avoir une protection contre la pluie ou la neige. La Municipalité s'engage à étudier la question mais précise que certaines communes n'ont pas non plus d'abris-bus.
- La ligne de bus qui passe par la chapelle (383) avait été acceptée à titre provisoire par le Conseil, pour permettre au village de Vulliens d'être aussi desservi. Actuellement, une autre ligne de bus traverse Vulliens, ce qui remet en question l'existence d'un arrêt de la ligne 383 à Vucherens. Les services de bus engendrent des coûts pour les communes desservies.

Depuis cette année, les bus TL ne circulent que jusqu'à Mézières. Pour le reste du Jorat, le Conseil d'Etat a confié le mandat à Car Postal. Les communes n'ont alors plus leur mot à dire sur les lignes et arrêts des bus. Le Conseil ne pourrait ainsi pas décider de retirer l'arrêt de la chapelle, même si elle paie une redevance au canton pour les services de transports en commun.

La Municipalité déplore que les gens ne soient pas habitués à se déplacer en transports publics mais pense que dans le futur, l'écomobilité sera plébiscitée. Actuellement, ce sont surtout les enfants qui prennent le bus, ce qui explique pourquoi ceux-ci circulent à vide aux heures creuses. Pour corriger ce phénomène, des bus plus petits sont en service pendant les vacances et les week-ends.

- Il est nécessaire que les convocations et les PV soient communiqués plus rapidement aux membres du Conseil. Dans ce but, le bureau travaille à une fluidification des communications. Dorénavant, la date des séances sera communiquée par mail dès sa fixation. La loi cantonale prévoit que les convocations doivent être envoyées au moins cinq jours avant la séance.

- Quelques jours avant la présente séance, les employés communaux ont déblayé les routes alors que la couche de neige était très fine et que les températures annoncées n'étaient pas négatives. L'intérêt d'un déblaiement dans ce cas est mis en question. La Municipalité précise que les employés communaux choisissent de manière autonome si le déblaiement est nécessaire. De plus, certains habitants n'ont pas l'habitude de rouler sur la neige, la prudence est alors de mise.

La séance est levée à 22h11.

Le syndic précise qu'un verre de l'amitié est offert aux membres du Conseil dans le respect des normes COVID.



Président  
Luc-Olivier Bünzli



Secrétaire  
Noémie Gabriel